



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA RÉGION BRETAGNE

Direction régionale
des entreprises
de la concurrence
de la consommation
du travail et de l'emploi

Pôle Entreprises,
Emploi et Economie

Service régional de
contrôle de la
formation
professionnelle

Affaire suivie par :
Corinne GALLOTTE

corinne.gallotte@direccte.gouv.fr

CESSON-SEVIGNE, le 19/03/2018

Téléphone : 02 99 12 21 85

AM&JT
16 ESPLANADE DU CHAMP DE MARS

35000 RENNES

Objet : Déclaration d'activité d'un prestataire de formation professionnelle continue

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous délivrer, ci-joint, un récépissé comportant le numéro d'enregistrement de votre déclaration d'activité en tant que prestataire de formation conformément aux dispositions de l'article R. 6351-6 du code du travail.

Pour avoir accès à vos informations et pouvoir déposer votre bilan pédagogique et financier, vous devez vous créer un compte sur le portail de services <https://mesdemarches.emploi.gouv.fr>.

Vous aurez ensuite besoin du code d'activation suivant et du SIRET enregistré pour votre dossier pour accéder à la fiche de votre organisme :

Code d'activation : R5NXQOC95I9C SIRET enregistré : *voir récépissé*

Ce numéro ne doit en aucun cas être considéré comme un agrément. Il doit figurer sur vos conventions, contrats de formation professionnelle, bons de commande ou factures sous la forme : « Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 53351021735 auprès du préfet de région de BRETAGNE ».

Si vous le mentionnez sur un document publicitaire, il ne peut apparaître, en application de l'article L. 6352-12 du code du travail, que sous la seule forme :

« enregistré sous le numéro 53351021735. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat ».

Par ailleurs, toute modification de l'un des éléments de la déclaration (dénomination, objet social, statut juridique, dirigeants, adresse) ainsi que la cessation d'activité devront faire l'objet d'une communication à l'administration qui vous a délivré le numéro dans un délai **de trente jours** en vue d'établir une déclaration modificative.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La Directrice adjointe,
Chef du service régional de contrôle
de la formation professionnelle,

Sophie ROLLAND



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA RÉGION BRETAGNE

DIRECCTE BRETAGNE

Service régional de contrôle

3 bis avenue de Belle Fontaine
Immeuble Le Newton
35517 CESSON-SEVIGNE

Téléphone : 02 99 12 22 22

**RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION D'ACTIVITÉ
D'UN PRESTATAIRE DE FORMATION**
(Application de l'article R. 6351-6 du code du travail)

DÉCLARANT	
Dénomination :	AM&JT
Adresse :	16 ESPLANADE DU CHAMP DE MARS 35000 RENNES
Adresse postale :	16 ESPLANADE DU CHAMP DE MARS 35000 RENNES
N° SIRET :	83459512600014
CODE NAF :	8559A - Formation continue d adultes
Statut :	Société par actions simplifiée (SAS)

Numéro de déclaration d'activité :
53351021735
Attribué le 19/03/2018

Fait à CESSON-SEVIGNE, le 19/03/2018

DIRECCTE Bretagne
Service Contrôle de la Formation Professionnelle
Immeuble le Newton
3 bis Avenue Belle Fontaine TSA 81706
35517 Cesson Sévigné Cedex

BULLETIN DE DÉCLARATION D'ACTIVITÉ D'UN PRESTATAIRE DE FORMATION
(art. L. 6351-1, R. 6351-1 à R. 6351-5 du code du travail)

NUMERO DE DÉCLARATION (Cadre réservé à l'Administration)

Date de délivrance : 19 | 03 | 20 | 18

Numéro attribué : 53 | 35 | 10 | 21 | 7 | 35

Vous déclarez un organisme établi en France (cochez la case)



Renseigner tous les cadres sauf le cadre B

Vous déclarez un organisme sans établissement en France (cochez la case)



Renseigner dans le cadre A les coordonnées du représentant en France et dans le cadre B les coordonnées de l'organisme déclarant

A. IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

N° SIRET : 83541595116100014

CODE NAF : 8359A

Dénomination, sigle : AM & ST

.....

.....

Adresse : 16 esplanade du Champ de Mars

.....

.....

Code postal : 35000 Commune : Rennes

.....

Acceptez-vous que cette adresse soit publiée sur le site listeof.travail.gouv.fr : oui non

Tél. 06 98 79 66 68 Fax | | | | | | | | | | Email : julie.lucas@g-quant.com

Si l'adresse postale est différente :

Dénomination, sigle :

.....

.....

.....

Adresse :

.....

.....

Code postal : | | | | | Commune :

.....

B. IDENTIFICATION DE L'ORGANISME ÉTRANGER

Dénomination, sigle :

.....

.....

Adresse :

.....

.....

Acceptez-vous que cette adresse soit publiée sur le site listeof.travail.gouv.fr : oui non

.....

C. ACTIVITE DU DÉCLARANT

Date de signature de la convention ou du contrat joint à l'appui de la demande de déclaration : 05 | 05 | 20 | 18

Date de début de l'exercice comptable : 01 | 01 | 20 | 18

Date de fin de l'exercice comptable : 31 | 12 | 20 | 18

Si vous avez déjà eu une activité de formation professionnelle, ancien numéro de déclaration : | | | | | | | | | |

Activité principale (en clair) : Activité de formation dans le domaine

immobilier

.....

D. STATUT DE L'ORGANISME (Cocher la case)

Travailleur indépendant	<input type="checkbox"/>	1.010	Organismes du ministère en charge de l'éducation nationale	<input type="checkbox"/>	2.150
Entreprise unipersonnel à responsabilité limitée (EURL)	<input type="checkbox"/>	1.015	Greta	<input type="checkbox"/>	2.151
Société à responsabilité limitée (SARL)	<input type="checkbox"/>	1.020	Hors Greta	<input type="checkbox"/>	2.152
Société anonyme (SA)	<input type="checkbox"/>	1.030	Supérieur	<input type="checkbox"/>	2.153
Société en nom collectif (SNC)	<input type="checkbox"/>	1.040	CNAM	<input type="checkbox"/>	2.160
Commandite simple	<input type="checkbox"/>	1.050	CNEC	<input type="checkbox"/>	2.170
Commandite par actions	<input type="checkbox"/>	1.060	Organismes du ministère en charge de la santé	<input type="checkbox"/>	2.180
Société civile	<input type="checkbox"/>	1.070	Organismes du ministère en charge de l'agriculture	<input type="checkbox"/>	2.190
Association loi de 1901 ou de 1908	<input type="checkbox"/>	1.100	Organismes consulaires (CCI)	<input type="checkbox"/>	2.201
Association syndicale (loi de 1884)	<input type="checkbox"/>	1.110	Organismes consulaires (chambres de métiers)	<input type="checkbox"/>	2.202
Société coopérative	<input type="checkbox"/>	1.121	Organismes consulaires (chambres d'agriculture)	<input type="checkbox"/>	2.203
Groupement d'intérêt économique	<input type="checkbox"/>	1.130	Autres publics	<input type="checkbox"/>	2.240
Autres privés	<input type="checkbox"/>	1.140			

Précisez : S.A.S. Précisez :

E. NOMBRE DE PERSONNES DISPENSANT DES HEURES DE FORMATION A LA DATE DE LA DÉCLARATION

<u>Personnes de votre organisme : nombre de formateurs</u>	
Travailleur indépendant / gérants non salariés	1
Salariés sous contrat de travail à durée indéterminée.....	0
Salariés sous contrat de travail à durée déterminée	0
Formateurs occasionnels salariés dont l'activité de formation est inférieure à 30 jours par an	0
Bénévoles.....	0
Nombre total de personnes de votre organisme dispensant des heures de formation	 1
<u>Nombre de personnes extérieures à votre organisme dispensant des heures de formation dans le cadre de contrats de sous-traitance.....</u>	
	0
Nombre total de personnes dispensant des heures de formation.....	 1

F. SPÉCIALITÉS DE FORMATION DISPENSÉES AU TITRE DE LA PREMIÈRE CONVENTION OU DU PREMIER CONTRAT

(voir liste des codes par spécialités indiquée dans la notice)

<u>Commerce et vente</u>	Code 3112
.....	
.....	
.....	
Précisions éventuelles pour les domaines de formation : <u>Secteur : immobilier</u>	

G. PERSONNES AYANT UNE FONCTION DE DIRECTION OU D'ADMINISTRATION DU PRESTATAIRE DE FORMATION

Nom, prénom et qualité : Fulien TABONE
Président - AM&JT

Nom, prénom et qualité :

Nom, prénom et qualité :

Nom du signataire : Fulien TABONE
Qualité : Président
À Rennes, le 13 mars 2018
Signature :



Cachet du déclarant
AM&JT SAS
16 Esplanade Champ de Mars - 35000 Rennes
Siret :: N° 834 595 126 00014

PREFET DE LA REGION DE BRETAGNE

Principales obligations et sanctions liées à l'activité de prestataire de formation et à la vente de prestations de formation

La DIRECCTE Bretagne vient de vous adresser votre numéro d'enregistrement comme prestataire de formation professionnelle continue. Afin de débiter votre activité dans les meilleures conditions, veuillez prendre connaissance dans le tableau ci-dessous des principales obligations qui vous incombent désormais. Pour plus de renseignements, vous pouvez également consulter le site de la Direccte Bretagne <http://www.bretagne.direccte.gouv.fr>, rubrique « Entreprises, Economie, emploi », sous rubrique « contrôle formation professionnelle » pour trouver le guide des droits et obligations des prestataires de formations.

Obligations	Sanctions encourues en cas de non respect (articles L 6355-1 à 23 du code du travail)
Déclaration d'activité initiale (dans les trois mois suivant la conclusion de la 1 ^{ère} convention ou du 1er contrat de formation professionnel) Déclaration rectificative	Sanctions pénales communes : - Amende de 4500 € - Peine complémentaire : interdiction d'exercer l'activité de dirigeant d'un organisme de formation
Bilan pédagogique et financier (avant le 30 avril)	- Caducité de la déclaration d'activité - Amende de 4 500 €
Comptabilité séparée si d'autres activités - plan comptable spécifique	Amende de 4 500 €
Désignation d'un Commissaire aux comptes	Amende de 4 500 €
Publicité	- Amende de 4 500 € - Un an d'emprisonnement - Peine complémentaire: interdiction d'exercer l'activité de dirigeant - Rejet des dépenses - Versement (équivalent) au Trésor public
Etablissement d'un règlement intérieur	Amende de 4 500 €
Information des stagiaires	Amende de 4 500 €
Respect des règles de contractualisation avec une entreprise (convention)	- Rejet des dépenses - Versement (équivalent) au Trésor public
Respect des règles de contractualisation avec un particulier (contrat)	- Amende de 4 500 € - Rejet des dépenses - Versement (équivalent) au Trésor public - Nullité du contrat
Remboursement en cas d'inexécution totale ou partielle	- Remboursement des sommes perçues au cocontractant
Justification de la réalité des actions menées	- Remboursement des sommes perçues au cocontractant
Justification des dépenses, conformité et rattachement à l'activité de formation	- Rejet des dépenses - Versement (équivalent) au Trésor public

